



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 avril 2016

**OBJET : 00-5 - CONCESSION DES  
PLAGES NATURELLES - PLAGE DE  
JUAN LES PINS - LOT N° 0 - PLAGE  
BELLES RIVES - MODIFICATION DU  
PLAN - AVENANT N°1 - AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

Le vendredi 29 avril 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/04/16, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Yves DAHAN à M. Eric PAUGET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Marina LONVIS  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1244/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 4 MAI 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 10 MAI 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE JUAN LES PINS - LOT N° 0 - PLAGE BELLES RIVES -  
MODIFICATION DU PLAN - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par la délibération précédente, le Conseil municipal a approuvé les modifications apportées au plan de la plage de Juan-les-Pins (planche n°1 - de l'embarcadère Courbet à l'Hôtel Belles Rives), figurant en annexe du cahier des charges de la concession des plages naturelles accordée par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2005.

Les modifications ont porté exclusivement sur le plan du lot n°0 du Domaine Public Maritime, intitulé « Belles Rives », sur lequel l'exploitation du Service Public des Bains de Mer a été déléguée, par délibération en date du 06 avril 2007, à la SAS BR ESTENE.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public qui lui a été attribuée, la SAS BR ESTENE s'était engagée à réaliser, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives y afférentes, le projet d'aménagement de la plage, tel qu'il était établi dans l'offre présentée lors de la procédure de la mise en concurrence.

Faisant suite aux observations de l'Architecte des Bâtiments de France, la SAS BR ESTENE a été contrainte de présenter un nouveau projet, consistant essentiellement en la création de sanitaires, démolition/reconstruction de cabines de bain et locaux de rangement.

Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil municipal a approuvé ce nouveau projet d'aménagement ainsi que la signature de l'avenant n°1 au sous-traité d'exploitation, permettant d'acter ces modifications.

La Direction Départementale de l'Équipement a toutefois considéré, dans le cadre de l'instruction de ce dossier, que la modification de la concession des plages naturelles était un préalable nécessaire à la signature de l'avenant n°1 au sous-traité d'exploitation.

Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil municipal a donc approuvé le lancement de la procédure administrative permettant la modification de la concession des plages naturelles, aboutissant à l'adoption d'un addendum au cahier des charges de la concession, signé le 22 décembre 2008.

Ce dernier autorisait un déplacement des surfaces pouvant recevoir l'implantation d'activités en rapport avec l'exploitation de la plage (installations démontables), la surface totale déléguée (1 544 m<sup>2</sup>) demeurant inchangée.

La SAS BR ESTENE s'est alors vue accorder le permis de construire n°07 A0155, le 26 décembre 2008, lui permettant ainsi de mettre en œuvre son projet d'aménagement.

Un permis modificatif (M1) au permis de construire n°07 A0155 a été délivré le 14 janvier 2011.

La mise en œuvre du projet d'aménagement a conduit à une augmentation de la surface dédiée aux cabines de bain et aux locaux de rangement de 59 m<sup>2</sup>, soit 105 m<sup>2</sup> au lieu des 46 m<sup>2</sup> initialement prévus. Au sein du lot n°0, dont la surface totale demeure égale à 1.544 m<sup>2</sup>, la surface pouvant recevoir des installations démontables (terrasse, cabines, petites restauration) est donc passée de 240 m<sup>2</sup> à 299 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, il convient donc de modifier le plan initialement annexé au sous-traité d'exploitation, afin de le mettre en adéquation avec les autorisations d'urbanisme susvisées et l'avenant n° 2 au cahier des charges de la concession des plages naturelles.

Ces modifications ne bouleversent pas l'économie générale du contrat et peuvent donc intervenir par avenant.

L'avenant n°1, joint à la présente, se substitue au projet d'avenant annexé à la délibération du 25 avril 2008, qui n'a jamais été signé.

00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE JUAN LES PINS - LOT N° 0 - PLAGE BELLES RIVES -  
MODIFICATION DU PLAN - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, associée à la démarche, a émis un avis favorable de principe, sur le plan domanial, au projet d'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public, sous réserve que les plans de concession aient été mis à jour.

Enfin, la Commission de Délégation de Service Public examine ce dossier lors de sa séance du 26 avril 2016.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO)

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du lot n°0 du Domaine Public Maritime, intitulé « Belles Rives », auquel est joint le nouveau plan d'emprise domaniale au 1/250<sup>e</sup> du lot n°0 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du lot n°0 du Domaine Public Maritime, intitulé « Belles Rives ».

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.00-5 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - PLAGE DE JUAN LES PINS - LOT N. 0 -  
PLAGE BELLES RIVES - MODIFICATION DU PLAN - AVENANT N.1 - AUTORISATION DE  
SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/05/2016

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 10/05/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM1271-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160429-DCM1271-16-DE

---

**Date de décision :** 29/04/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public